

LA CROPTÉ

Procès-verbal

Séance du 13 février 2023

Date de convocation : 6 février 2023

Nombre de conseillers : 11

En exercice : 11

Présents : 9

Votants : 9

Affiché le 02 mars 2023

L'an deux mil vingt-trois, le 13 février à 20h30, les membres du Conseil Municipal de La Crompte, légalement convoqués le 6 février 2023, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. LAMBERT Paul, Maire.

Etaient présents : M. LAMBERT Paul, Mme LAMBERT Stéphanie, Mme GEORGET Evelyne, Mme GRANGER Mélodie, Mme JACQUES Lydie, M. CHEREAU Anthony, Mme DELAMARE Christine, M. TROISSANT Bernard, M. LEMONNIER Quentin.

Absent excusé : M. RIVERON Jean-Michel.

Absent : M. LEBRETON Frédéric.

Mme HEVIN Mélodie a été nommée secrétaire de la présente séance.

Approbation du procès-verbal de séance du 8 décembre 2022 : avis favorable, à l'unanimité des membres présents.

Ordre du jour :

1. Festival de Jazz 2023 de Meslay du Maine : proposition de concert
2. Devis de remplacement du battant de la cloche de l'église
3. Questions et actualités diverses

1. Festival de Jazz : proposition de concert

La CCPMG a proposé l'organisation d'un concert sur la commune, dans le cadre du Festival de Jazz.

Madame Stéfani LAMBERT expose les conditions : nombre de bénévoles, repas à fournir pour les musiciens. Proposition pour le dimanche 14 mai à 11h, en extérieur, dans la cour de la mairie.

Les membres du conseil municipal,

- acceptent la proposition pour l'organisation d'un concert, le dimanche 14 mai 2023 à 11h.

Madame LAMBERT Stefani est chargée de se rapprocher des services du Festival de Jazz pour organiser l'événement.

2. Devis de remplacement du battant de la cloche de l'église

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal, la nécessité de remplacer le battant de la cloche de l'église.

Le devis de la société Bodet s'élève à 2 340,00€ HT soit 2808€TTC pour le remplacement du battant et l'installation d'une antenne (automatisation du réglage de la cloche).

Les membres du conseil municipal :

- autorisent Monsieur le Maire à signer le devis présenté pour un montant de 2 340,00€ HT soit 2808€TTC

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2023.

Questions diverses :

- Ecole René Cassin : classe transplantée pour 4 élèves domiciliés à LA CROPTÉ. Le conseil municipal accepte de verser une participation pour chaque enfant.

- Réparation au terrain de tennis : Monsieur le Maire attend un retour de l'entreprise Chabrun de Montsurs.

- Le Département de la Mayenne nous accorde une subvention de 7 680€, dans le cadre des contrats de territoire sur la période 2023-2025, afin de financer des travaux futurs dans la commune, au taux de 50% des dépenses HT.

- Points d'éclairage dans le bourg : Monsieur le Maire rencontrera le technicien de Territoire d'Energie 53 le 22 février 2023. Il y a nécessité à modifier l'arrêté réglementant les dates et horaires de l'éclairage public.

Le Maire clos la séance à 21h55.

Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal
approuvé le 27 février 2023

Le Maire,
Paul LAMBERT



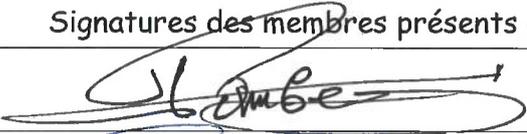
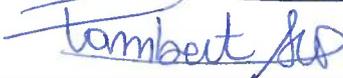
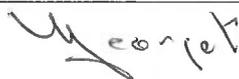
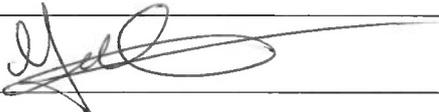
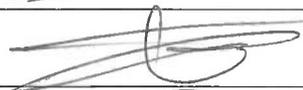
La secrétaire de séance
Mélodie HEVIN



LA CROPTE

LISTE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 13 FEVRIER 2023

--	--

Noms	Signatures des membres présents à la séance
Le Maire, Paul LAMBERT	
LAMBERT Stéphanie 1 ^{ère} adjointe	
GEORGET Evelyne 2 ^{ème} adjointe	
HEVIN Mélodie	
RIVERON Jean-Michel	Excusé
JACQUES Lydie	
CHEREAU Anthony	
LEBRETON Frédéric	Absent
DELAMARE Christine	
TROISSANT Bernard	
LEMONNIER Quentin	

1 place de l'église
53170 LA CROPTE
Tél : 02.43.98.43.13
mairie.la.cropte@wanadoo.fr